

PENSE-BÊTE



POUR ARBITRES



Saison 2026 – 2027

1er tour

TABLE DES MATIERES

Arbitres Compétitions	Page 3
Qualifications et engagements par qualification	Page 5
Club Corner Arbitres Matches – Rapport d'arbitre	Page 6/11
Club Corner Arbitres : Profil personnel – Convocation divers cours (causeries – Tests physiques)	Page 12/13
Coupes genevoises : Modalités - Indemnités	Page 14
Devoirs d'avant et d'après match	Page 16
Facturation Indemnités, Frais matchs d'entraînement	Page 19/23
Coaching	Page 24/35
Catégories spéciales FootEco, vétérans à 7, M-15 à M-18 M-16, M18 et M-20 football féminin	Page 36/37
Attributions des Matches d'entraînement par catégories	Page 38
GROUPE DES ARBITRES GENEVOIS	Page 39
Statut d'un arbitre / Transfert	Page 40/41
Tests physiques / Tournois	Page 42/45
Commission des arbitres ACGF (adresses)	Page 46/47
Matériel de base arbitre	Page 48
Pense-bête	Page 49
Notes	Page 50/51

ARBITRES – COMPETITIONS

CONVOCATION

Pour tous les matchs de championnat, pour tous les matchs de coupes genevoises (actifs, seniors et juniors), la convocation est consultable sous le profil personnel de chacun : www.clubcorner.ch. Ce profil doit être consulté régulièrement et **obligatoirement tous les vendredis soir**.

La convocation émanant de l'ACGF est officielle et définitive, neuf (9) jours avant la date initiale.

Les arbitres sont responsables d'aller saisir, eux-mêmes, sous leur profil personnel www.clubcorner.ch toutes les informations liées aux convocations qui les concernent.

Les matchs doivent impérativement se jouer à la date et à l'heure mentionnées. Les arbitres ne sont pas autorisés à accepter une quelconque modification de ces paramètres.

Le principe suivant est appliqué par le système informatique de l'ASF : Vos convocations sont consultables sous votre profil personnel www.clubcorner.ch selon le schéma suivant :

- Vos engagements d'arbitre pour les matchs sont visibles dès leurs enregistrements.
- **La visibilité complète (lieu, ligue, équipes)** de vos convocations est effective **9 jours** avant la date du match.

Restitutions

Une fois la convocation officialisée (9 jours avant le match), toute restitution ne peut intervenir que pour des motifs majeurs (blessure, maladie, etc.).

Jusqu'à deux jours avant un match en semaine et jusqu'au jeudi à 23h59 précédant un week-end de compétition, les restitutions doivent être annoncées exclusivement par courriel à l'adresse suivante : acgf-restitution@football.ch.

Toute restitution transmise par l'intermédiaire d'une application d'un réseau social (par ex. WhatsApp) est strictement interdite.

Passé ces délais, la restitution doit impérativement être annoncée de vive voix lors de la permanence téléphonique, au **079 611 79 79** (permanence du week-end dès le vendredi à 17h00). En dernier recours, il est obligatoire de contacter le préposé à la convocation au numéro d'urgence (voir page 49).

La Commission des Arbitres considère que, sauf cas de force majeure ou événement imprévisible, chaque arbitre est en mesure d'annoncer ses indisponibilités dans les délais impartis. Par conséquent, les appels à la permanence doivent demeurer exceptionnels.

Toute restitution de match effectuée après l'officialisation de la convocation, quel qu'en soit le motif, entraîne automatiquement une **suspension de toute activité arbitrale de deux semaines complètes**, soit du lundi au dimanche inclus, à compter de la semaine suivant la date du match restitué.

Seuls les certificats médicaux ou les attestations professionnelles dûment signées pourront être pris en considération pour justifier la restitution. Toutefois, même en présence d'un justificatif valable, **une semaine complète de suspension demeure applicable**.

Engagements supplémentaires

Les arbitres qui souhaitent un engagement supplémentaire le week-end ou en semaine ou à une date précise, peuvent adresser une offre via www.clubcorner.ch (matches sans engagement)

Désignation maximale : 2 matchs lundi jeudi / 2 matchs vendredi / dimanche Jamais trois matchs consécutivement.

Permanences (079 / 611 79 79)

- Mercredi 17h00 à 21h00
- Vendredi 17h00 à 20h30
- Samedi et dimanche de 08h00 à 18h00

Merci de respecter ces horaires hormis les cas urgents

Matches sans arbitre (règles appliquées)

1. Un arbitre ne peut être désigné pour **deux** matchs, le **même jour**.
2. Deux matchs du lundi au jeudi / Deux matchs du vendredi au dimanche/ Jamais trois matchs trois jours de suite / Jamais deux matchs le même jour.
3. L'arbitre / AA désigné à la suite de sa postulation via Club Corner, reçoit un mail de confirmation du convocateur.

Qualifications :

Les arbitres obtenant la qualification de **candidat 2ème ligue** devront suivre le cours conduisant à l'obtention du **diplôme B** afin de valider cette qualification.

Pour obtenir la qualification d'**arbitre actif** (4ème ligue), les arbitres devront avoir suivi avec succès les **deux années de cours obligatoires de perfectionnement juniors**.

Les arbitres souhaitant accéder à la qualification d'**arbitre 3ème ligue** devront obligatoirement suivre la **formation d'arbitre assistant**. Cette obligation s'applique également à tous les arbitres appartenant aux **groupes Espoirs et Talents**.

Cette formation restera également ouverte, sur une base volontaire, aux arbitres intéressés dès la qualification **Juniors A**, pour autant qu'ils soient âgés d'au moins **18 ans**.

Engagements par qualification



Qualification d'arbitre	
2ème ligue Inter	AXA Women's Super League – M19
2ème ligue	M18/M17/M16 (trio) – LNB féminine
Candidat 2ème ligue	
3ème ligue	Seniors 30+ champions / BRACK.CH Youth league A
Candidat 3ème ligue	
4ème ligue	M16/M15 Seniors 30+ promotion/Régional Féminines 1ère ligue / Féminine 20/M18/ M-16 / BRACK.CH Youth league B / C
Candidat 4ème ligue	
5ème ligue	Seniors 30+ régional / Seniors(res) 7/7
Jun A	2ème ligue Féminine, 3ème ligue féminine et 4ème ligue féminine
Jun B	FE14 / FE13 / Féminines FF-21 /FF-17
Jun C	Féminines Juniores

Les arbitres officiels ont l'interdiction de diriger des matchs de juniors D et E. Ces matchs sont réservés aux arbitres du concept "Les jeunes arbitrent les jeunes" (Arbitres mini).

CLUB CORNER ARBITRE – MATCHS

Mises à jour	- Liste des titulaires - Liste des remplaçants - Insérer les joueurs inscrits manuellement	Toutes les catégories
Rapport complet Formulaire des évènements remis par les équipes = Démarches obligatoires	- Cocher les joueurs qui n'ont pas joué - Buts - Buteurs - Changements - Avertissements - Expulsions + description des faits - Incidents	- 2^{ème} ligue Inter - 2^{ème} ligue - M15 à M18 - FE 14/FE 13 - Féminines AXA Women's Super League - Féminines LNB - Féminines M-20, M-18, M-16 - Coupe genevoise actifs
Rapport simple Formulaire des évènements remis par les équipes = Démarches obligatoires	- Cocher les joueurs qui n'ont pas joué - Buts - Buteurs - Avertissements - Expulsions + description des faits - Incidents	- 3^{ème} ligue - 4^{ème} ligue - 5^{ème} ligue - BRACK.CH Youth league Juniors - Seniors(res) / 7/7 - Juniors A, B et C - Féminines 1^{ère} ligue - Féminine 2^{ème} ligue - Féminine 3^{ème} ligue - Féminine 4^{ème} ligue - Féminines FF-21 - Féminines FF-17 - Juniors féminines - Coupe genevoise des juniors - Coupe genevoise des seniors - Coupe genevoise féminines actives

Club Corner : Inventaire de quelques points les plus importants :

- Il n'y a **pas** de passeport individuel de joueur.
- **Les photos de joueurs** apparaissent directement sur **les cartes de joueurs**.
- Les cartes de match doivent être imprimées en **couleur** par les clubs (si ce n'est pas le cas, mentionner, en fin de rapport, les cartes de joueurs / matchs imprimées en noir-blanc).
- **Le contrôle visuel reste de vigueur.**
- **Les feuilles d'évènements doivent être remises à l'arbitre par les clubs, en fin de matchs, signées par les capitaines. Elles doivent être conservées au moins 20 jours en cas de réclamations, tout comme les feuilles de match.**

Le contrôle visuel des joueurs s'effectue de la manière suivante :

- **A l'appel de l'arbitre, de leur N° de maillot, les joueurs se manifestent en déclinant eux-mêmes de manière audible leurs noms et prénoms.**
- Le contrôle visuel des joueurs débute par la formation de base puis par les remplaçants.
- Les joueurs qui ont été ajoutés sur la carte de match de manière manuscrite, doivent signer la carte de match en présence de l'arbitre et lui présenter une pièce d'identité officielle (=tout document officiel sur lequel figure l'identité de la personne, soit nom, prénom, date de naissance et photo)

Les joueurs qui ont été ajoutés à la main sur la carte de match et pour lesquels aucune pièce d'identité officielle ne peut être présentée, n'ont pas le droit de jouer. L'arbitre indiquera clairement cette disposition à l'entraîneur mais il ne peut en aucun cas interdire un entraîneur à aligner un tel joueur. Si tel est le cas, l'arbitre le mentionnera dans son rapport.

- A l'issu du contrôle visuel des joueurs de son équipe, l'entraîneur mentionné sur la carte de match attestera par sa signature, l'exactitude des éléments figurant sur sa propre carte de match (Identité des joueurs

qui se sont présentés - Composition de la formation de base - Joueurs remplaçants)

- **L'arbitre remplit son rapport en ligne** sur www.clubcorner.ch
Les arbitres doivent, obligatoirement, conserver, à leur domicile, les cartes de joueurs, (feuilles de match) remises par les entraîneurs, pendant au moins 20 jours.
- **L'arbitre a le devoir d'annoncer le résultat du match par le biais de son profil "Club Corner" dans les plus brefs délais.**

Attention ! En cas de renvoi ou de forfait, le rapport n'est plus disponible sur le profil Club Corner. Il n'est donc pas nécessaire d'effectuer le rapport.

Attention, lors de matchs 2^{ème} ligue et supérieures de l'AFF (Association Fribourgeoise de Football), les contrôles visuels sont abolis.

Rapport d'arbitre / Rapport des sanctions

L'enregistrement des sanctions disciplinaires (avertissement/expulsion) doit être effectué avec la plus grande précision à l'aide du menu déroulant.

De plus, les expulsions doivent être précisément décrites sous la rubrique « Incidents ».

Les punitions temporaires signalées optiquement par un carton jaune sont à enregistrer avec l'icône du carton jaune en mentionnant toutes les données (minute, nom et prénom du joueur, menu déroulant pour l'infraction).

Lors de matchs de coupe et plus exactement lors de décision par tirs aux buts (penalties), le score final doit être enregistré en tenant compte des tirs aux buts. Toutefois, dans le rapport d'arbitre et plus clairement dans les événements, les buteurs de la séance de penalties ne doivent pas être saisis.

Les incidents divers doivent être rapportés dans la rubrique « Incidents »

Attention, toutes sanctions disciplinaires (carton jaune ou expulsion) avant ou après match, **ne sont pas à saisir dans les événements si celles-ci se sont déroulées en dehors du terrain.** Celles-ci figureront uniquement dans la rubrique « Incidents » de la dernière page du rapport en mentionnant exactement les faits. Si les faits se sont déroulés sur le terrain, les sanctions seront rapportées dans la rubrique événements sans oublier de rajouter du temps de match.

Les événements relatifs à la page 6 du présent document sont à inscrire et doivent être saisis de manière exacte et chronologique.

Rapport d'arbitre / Validation

Les rapports doivent obligatoirement être enregistrés, via www.clubcorner.ch, le lundi avant 09h00 pour les matchs se disputant du vendredi au dimanche et le mardi avant 09h00, pour les matchs se déroulant le lundi. **Attention, les rapports des matchs de coupe genevoise doivent être rédigés immédiatement et envoyés le jour même du match.**

Attention également de bien vérifier sur son profil Club Corner qu'une fois le rapport envoyé, que celui-ci n'apparaisse plus sur ledit profil. (Il y a parfois des bugs, faite une photo de la validation pour preuve).

Les rapports www.clubcorner.ch doivent être soigneusement contrôlés, (buts, buteurs, sanctions disciplinaires, blessés, changements (**sauf changements libres**)), **pour toutes les catégories de jeu**, avant d'être validés et enregistrés.

EXCEPTION : malgré les changements libres des catégories FootEco et l'obligation à tous les joueurs de prendre part au jeu, ceux qui n'auraient pas pris part au jeu doivent être cochés et les remplacements doivent être saisis dans le rapport d'arbitre.

Toute erreur est à communiquer, obligatoirement, dans les plus brefs délais à dumartheray.andre@football.ch qui pourra réactiver le rapport.

L'annonce du résultat se fait directement depuis le profil "Club Corner", (PC ou application "Club Corner" sur smartphone).

En plus du résultat, il est possible, d'introduire le statut du match : « renvoyé » « non joué (équipe) » et « interrompu ».

Concernant la correction du résultat, cette fonction se trouve dans les événements, sous rapport d'arbitre ou responsable du match. Une correction du résultat est enregistrée sur la base de données et est visible dans le détail du match sous la fonction existante "corrections des résultats".

Rapport d'arbitre / Validation match de coupe

La validation d'un match de coupe est identique au match de championnat.

Toutefois, en cas d'égalité en fin de rencontre (après l'exécution des tirs au but), il est impératif d'annoncer le score en fonction des tirs au but. (Exemple : Résultat avant les tirs au but 2 – 2 - Tirs au but 4 – 3, **le résultat final sera 6 – 5**. Il y a lieu d'additionner le résultat final et les tirs au but).

Dans les évènements, en cas de départage pour la victoire finale, (sans prolongation ou après prolongations), les tireurs de penalties ne seront pas mentionnés dans le rapport d'arbitre.

Absence de carte de match Club Corner

Procédure à effectuer par l'arbitre

1. **Faire compléter** une carte de match manuscrite : Nom Prénom - Date de naissance complète (jour - mois - année).
2. **Appel visuel : Les joueurs présentent une pièce d'identité et signent la carte de match manuscrite.** Cochez sur le document les joueurs qui n'en n'ont pas.
3. **L'arbitre dit :** « Mon constat : Absence de carte de match Club Corner. Les joueurs qui n'ont pas de pièce d'identité ne peuvent pas jouer mais la responsabilité de les aligner ou non, incombe aux clubs »
4. Il renseigne le capitaine du club adverse de la situation et de la procédure = Décision de l'ACGF qui statuera ensuite.
5. L'arbitre enregistrera toujours un protêt si celui-ci est déposé (remise de la feuille rose ou d'une feuille de papier)
6. Il dirige le match si au moins 7 joueurs sont alignés (à 6 joueurs, il arrêtera la partie).
7. Il communique le résultat via Club Corner.
8. Il envoie un rapport manuscrit avec toutes les indications et les cartes de match à l'ACGF – CP 10 – 1211 Genève 8, et par mail : acgf@football.ch sans oublier d'en informer le Président de la CA ainsi que son secrétaire par mail Perez.Augustin@football.ch et dumartheray.andre@football.ch
9. **Il ne fait rien avec son rapport de match Club Corner.**
10. L'ACGF statuera.

CLUB CORNER ARBITRES – PERSONNEL

Congés – vacances

Absences : Enregistrement par l'arbitre via Club Corner (obligatoire même pour un seul jour du week-end). L'absence doit être inscrite sur un jour complet, soit de 00h00 à 23h59. En cas d'absence pour un seul jour du week-end, le congé doit toutefois être saisi du vendredi au dimanche soir.

Les absences continues (vacances, travail, armée, blessures...) de plus d'un mois, sont à annoncer également au convocateur stef.n@bluewin.ch et au secrétaire : dumartheray.andre@football.ch

Un congé prolongé (armée, vacances), s'enregistre jusqu'au **dimanche compris**.

Un congé ne peut pas dépasser 12 mois. Un arbitre inactif pendant 12 mois et/ou absent à deux causeries consécutives sera considéré comme démissionnaire pour insuffisances techniques. Cette décision est sans appel.

Si un engagement est déjà planifié dans une période que vous souhaitez enregistrer comme absence, veuillez contacter le secrétaire dumartheray.andre@football.ch. Il vous sera impossible d'enregistrer le congé souhaité.

Profil arbitre / Enregistrement des disponibilités

Les disponibilités pour un jour complet s'enregistrent ainsi :

De 08h00 à 23h00 > Cocher seulement le jour ne suffit pas !

Lors de chaque saison, les arbitres et les coaches doivent pouvoir officier pour un minimum de **12** matches, attribués par le Service de la convocation. Au regard de leur qualification, Ils doivent au moins être disponibles **soit le samedi**, dans une tranche horaire continue d'au moins six (6) heures comprises entre 10h00 et 20h00, **soit le dimanche**, dans une tranche horaire continue d'au moins six (6) heures comprises entre 10h00 et 16h00. Nombre d'engagements possibles : Au maximum 2 (lundi > jeudi) / Au maximum 2 (vendredi > dimanche) / Jamais 3 matches de suite.

Données personnelles

L'arbitre est responsable des données personnelles qu'il enregistre via www.clubcorner.ch. Celles-ci doivent être rigoureusement exactes.

Aucune donnée personnelle ne peut être supprimée. **Tout nouvel enregistrement** (modification d'une donnée) est à **communiquer obligatoirement**, au secrétaire : dumartheray.andre@football.ch.

Convocation aux cours, tests physiques

Les dates sont sur le site <https://www.arbitres-genevois.ch>, onglet "Information ACGF", point 3. Les convocations sont publiées comme pour les matchs, via www.clubcorner.ch, et figurent dans le plan d'engagement de chacun.

Les arbitres sont tenus de se présenter aux cours/causeries/tests physiques/perfectionnement pour arbitres juniors à la date indiquée. Une « décision CA » et une amende sanctionnent toute absence sans excuse reconnue valable. **Toute annonce d'absence par l'intermédiaire d'une application de réseaux sociaux (ex : WhatsApp) est interdite.**

Tout arbitre absent à une causerie ou un perfectionnement pour arbitres juniors est convoqué à une date ultérieure. Jusqu'à cette date, il sera suspendu de toutes activités arbitrales, matchs amicaux compris. Une nouvelle absence sans excuse préalable reconnue valable sera interprétée comme un renoncement à la fonction d'arbitre et la personne sera considérée comme démissionnaire (insuffisances techniques). Cette décision est sans appel.

Les arbitres, à l'exception des arbitres des catégories **Débutants** et **Juniors C**, qui n'obtiendront pas le minimum requis de **12 réponses correctes sur 15** au questionnaire portant sur les Lois du Jeu seront suspendus jusqu'à la réussite du questionnaire de rattrapage.

En cas de nouvel échec lors du rattrapage, chaque situation sera examinée individuellement par la Commission des Arbitres, qui se réserve le droit de prononcer les sanctions qu'elle jugeera appropriées, pouvant aller jusqu'à la révocation pour insuffisance technique.

Les arbitres astreints au test physique ayant échoué ou absent, sont convoqués à une date ultérieure. S'ils ont participé à la causerie, (chapitre susmentionné), ils pourront diriger des matchs de la catégorie 4^{ème} ligue et inférieures jusqu'au rattrapage.

Tout arbitre absent à un test physique obligatoire est convoqué à une date ultérieure. Une nouvelle absence sans excuse préalable reconnue valable, sera interprétée comme un renoncement à sa qualification d'arbitre et la personne sera rétrogradée dans la catégorie en dessous de celle acquise auparavant, pour autant que celle-ci ne propose pas de test physique obligatoire. Cette décision est sans appel.

COUPE GENEVOISE

Coupe Genevoise	Actifs (2 ^{ème} ligue à 5 ^{ème} ligue)	Seniors	Vétérans 40+7/7 50+7/7 Seniors féminine 7/7	Juniors A	Juniors B	Juniors C	Actives féminines	FF-21/-17
Durée du match	2x45	2x40	2x35	2x45	2x45	2x45	2x45	2x45
Arbitre	1 / 3	1	1	1	1	1	1	1
Ballon N°	5	5	5	5	5	4 / 5	5	5
Remplaçants	7	7	7	7	7	7	7	7
Changements	5	L	L	L	L	L	L	L
Punitions temp.	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Coup de pied de coin	X	X	X	X	X	X	X	X
Prolongations	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non sauf finale	Non
Tirs de Penalties	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Résultats via Club Corner	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Rapport Club Corner	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

INDEMNITÉS POUR LES COUPES GENEVOISES

Ligue Club A	Ligue Club B	Indemnités	Arbitré par	Trio événement.
2 ^{ème} ligue	2 ^{ème} ligue	520.-	Trio	
2 ^{ème} ligue	3 ^{ème} ligue	450.-	Trio	
2 ^{ème} ligue	4 ^{ème} ligue	450.-	Trio	
2 ^{ème} ligue	5 ^{ème} ligue	450.-	Trio	
3 ^{ème} ligue	3 ^{ème} ligue	180.-	Arbitre seul	450.-
3 ^{ème} ligue	4 ^{ème} ligue	170.-	Arbitre seul	450.-
3 ^{ème} ligue	5 ^{ème} ligue	160.-	Arbitre seul	450.-
4 ^{ème} ligue	4 ^{ème} ligue	160.-	Arbitre seul	450.-
4 ^{ème} ligue	5 ^{ème} ligue	150.-	Arbitre seul	450.-
5 ^{ème} ligue	5 ^{ème} ligue	150.-	Arbitre seul	450.-
Seniors	Seniors	140.-	Arbitre seul	450.-
Seniors 7/7	Seniors 7/7	120.-	Arbitre seul	450.-
Juniors A	Juniors A	130.-	Arbitre seul	450.-
Juniors B	Juniors B	130.-	Arbitre seul	450.-
Juniors C	Juniors C	110.-	Arbitre seul	450.-

COUPES GENEVOISES FEMININES

Ligue Club A	Ligue Club B	Indemnités	Arbitré par	Trio événement.
1 ^{ère} ou 2 ^{ème} ligue	1 ^{ère} ou 2 ^{ème} ligue	130.-	Arbitre seul	450.-
1 ^{ère} ou 2 ^{ème} ligue	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} ligue	120.-	Arbitre seul	450.-
3 ^{ème} ou 4 ^{ème} ligue	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} ligue	110.-	Arbitre seul	450.-
FF-21	FF-21	120.-	Arbitre seul	450.-
FF-17	FF-17	110.-	Arbitre seul	450.-

En cas d'engagement lors de coupe féminine vaudoise, celle-ci est gérée par l'ACVF. Le montant total est à encaisser auprès du club recevant.

DEVOIRS

AVANT MATCH : DIRECTIVES

Contacts entre Arbitre et AA avant un match

Matches du week-end :

Les arbitres de 2ème ligue inter et les arbitres de 2ème ligue sont tenus de prendre contact avec leurs AA jusqu'au mercredi midi (12h00) au plus tard, pour définir des modalités les liant pour un match se déroulant le week-end suivant.

Les arbitres n'ayant pas pu entrer en contact avec un AA, respectivement les AA n'ayant pas été contactés par l'arbitre jusqu'au mercredi midi (12h00), sont tenus de s'adresser à la permanence du mercredi soir entre 17h00 et 21h00, au 079 611 79 79 pour dénoncer cette situation.

Pour les matches se déroulant en semaine, le même principe est appliqué.

Les arbitres de 2ème ligue inter et les arbitres de 2ème ligue sont tenus de prendre contact avec leurs AA jusqu'au dimanche soir (20h00) au plus tard, pour définir des modalités les liant pour un match se déroulant dans la semaine qui suit.

Les arbitres n'ayant pas pu entrer en contact avec un AA, respectivement les AA n'ayant pas été contactés par l'arbitre jusqu'au dimanche soir (20h00), sont tenus de s'adresser par mail au convocateur (stef.n@bluewin.ch) pour dénoncer cette situation.

Avant match – Devoirs

1. Dans toutes les catégories de jeu, les équipes sont tenues de présenter à l'arbitre, lors de la remise des cartes de match, un maillot d'un joueur de champ ainsi que celui du gardien titulaire.
2. L'arbitre a le devoir de contrôler, à ce moment-là, si la couleur des maillots présentés permet le déroulement conforme de la partie.
3. Les cartes de match « Club corner » et les maillots sont remis à l'arbitre **45 minutes** (arbitre seul) et **60 minutes** (trio) avant le début du match.

Les équipes de 2^{ème} ligue régionale utilisent le « Bulletin d'annonce pour joueur remplaçant » et le « Formulaire des personnes autorisées sur le banc ».

Les équipes de M18 / M17 utilisent le « Bulletin d'annonce pour joueur remplaçant ».

Les arbitres doivent conserver tous les formulaires pendant 20 jours.

Renvois

Communication via Club Corner, sitôt l'information connue.

Arrivée sur le lieu du match

Arbitre seul : 1 heure avant le début du match.

Trio : 1 heure et demie avant le début du match.

Cartes de match www.clubcorner.ch

Remise à l'arbitre, au plus tard, **45 min.** avant le début du match.

Remise au trio, au plus tard, **1 heure** avant le début du match.

Les cartes de matchs www.clubcorner.ch doivent être imprimées **en couleur**. Mentionner sous la rubrique « Incidents » du rapport si ce n'est pas le cas (noir-blanc).

Contrôle visuel des joueurs avant match

Obligatoire et d'une haute importance, dans toutes les catégories de jeu, selon entente entre les parties, à un moment opportun pour tous.

Qualification de joueurs

Les arbitres ne sont pas compétents pour se prononcer sur le droit ou non d'un joueur de participer à une compétition. En aucun cas les arbitres ne se prononcent sur la qualification d'un joueur. La responsabilité incombe aux clubs.

Absence d'équipe

Si une seule équipe est présente sur le terrain, l'arbitre doit :
Contrôler visuellement les joueurs présents à l'aide de la carte de match
www.clubcorner.ch.

Encaisser la moitié de la facture auprès du club présent. Envoyer la facture de l'autre club au secrétariat de l'ACGF, CP 10 – 1211 Genève 8 avec une note explicative (Concerne match N°.... L'équipe A ne s'est pas présentée). Fournir ses coordonnées bancaires afin d'être remboursé.

L'arbitre communique l'information par le biais de Club Corner sous la rubrique "Le match n'a pas eu lieu – L'adversaire ne s'est pas présenté" et valide son rapport Club Corner.

Cette procédure est obligatoire.

Après match : Directives

Shake – hands :

Obligatoire, avant et après le match, lors de chaque rencontre.

Après le match l'arbitre veillera simplement, à une distance adaptée, face aux joueurs, à l'application de cette modalité. Les capitaines doivent saluer l'arbitre au terme de la rencontre. Le non - respect de ces directives doit être rapporté dans la partie commentaires du rapport de l'arbitre
www.clubcorner.ch.

Communication du résultat, respectivement du statut du match

Les résultats, renvois, absences d'équipes doivent être communiqués dans l'heure qui suit la fin du match, respectivement sitôt l'information reçue, par le biais de Club Corner.

Le rapport de match www.clubcorner.ch ne peut être enregistré qu'après avoir communiqué le résultat du match via Club Corner.

FACTURATION – FINANCES

Factures à remettre aux équipes / Championnat

2 ^{ème} ligue Inter	Club recevant
2 ^{ème} ligue	Moitié de la note à chaque club
3 ^{ème} ligue	Moitié de la note à chaque club
4 ^{ème} ligue	Moitié de la note à chaque club
5 ^{ème} ligue	Moitié de la note à chaque club
Seniors 30+ (champion-promotion-régional)	Moitié de la note à chaque club
Seniors 40+ (Vétérans à 7)	Moitié de la note à chaque club
BRACK.CH Youth League A-B-C	Club recevant
Juniors A, B, C	Moitié de la note à chaque club
M18 à M15	Club recevant
FootEco FE14 – FE 13	Club recevant
Football féminin AXA Women's Super League, LNB, M20, M18, M16	Club recevant
Football féminin, 1 ^{ère} ligue	Moitié de la note à chaque club
Football féminin, 2 ^{ème} ligue Inter, 3 ^{ème} ligue	Club recevant
Football féminin 4 ^{ème} ligue	Moitié de la note à chaque club
Juniores féminines FF-21	Moitié de la note à chaque club
Juniores féminines FF-17	Moitié de la note à chaque club
Coupe genevoise actifs et juniors	Moitié de la note à chaque club
Coupe genevoise féminines actives	Moitié de la note à chaque club

Indemnités de matches 2026/2027+frais voiture (page23)

Catégories de jeu	Indemnité matches incl. Frais de voyage (championnat et matches d'entraînement – sans coupe – tous les montants en CHF) Sauf mention contraire, les mêmes tarifs (voir liste ci-dessous) s'appliquent aux matches de championnat et d'entraînement. Si des équipes de différentes catégories s'affrontent, les règles suivantes s'appliquent, sauf si les tarifs sont indiqués dans le chapitre « Matches d'entraînement » (à partir de la page 5) : - Indemnité arbitre = (tarif équipe 1 + tarif équipe 2) divisé par 2 Les matches de play-off sont considérés comme des matches de championnat.					
Football masculin						
2ème ligue interrégionale en trio	800.- (ARB = 320.- et AA = 240.-)					
	simple course / forfait					
	Jusqu'à 50 km	51 – 100 Km		101-150 km		Au-delà 150km
2ème ligue	460.- ARB = 170.- AA = 145.-	490.- ARB = 180.- AA = 155.-		530.- ARB = 190.- AA = 170.-		570.- ARB = 210.- AA = 180.-
	Jusqu'à 50 km	51 – 75 km	76 – 100 Km	101 – 125 km	126 – 150 km	Au-delà de 150 km
3 ^{ème} ligue	150.-					
4 ^{ème} + 5 ^{ème} ligue	120.-					
Séniors 30	120.-					
Vétérans 40/50 + 7/7 Seniores féminines 7/7	100.-	Ces catégories de jeu ne concernent que l'ACGF (voir catégorie spéciales page 36)				
M-19	800.- (ARB = 320.- und AA = 240.-)					
M-18 / M-17 / M-16 (Elite)	460.- ARB = 170.- AA = 145.-	490.- ARB = 180.- AA = 155.-		530.- ARB = 190.- AA = 170.-		570.- ARB = 210.- AA = 180.-
M-16 Groupe B (ARB seul)	160.-					
M-15	150.-					
Footeco (9:9) FE-13 et FE-14 FE-13 sélection des partenariats	100.-					
BRACK.CH Youth League A	150.-					
BRACK.CH Youth League B	120.-					
BRACK.CH Youth League C	110.-					
Youth League Finals (Trio)	460.- ARB = 170.- AA = 145.-					
Jun. A régionaux	110.-					
Jun. B régionaux	100.-					
Jun. C régionaux	100.-					

Indemnités de matchs 2026/2027

Football féminin				
AXA Women's Super League	800.- (ARB = 320.- et AA = 240.-)			
Quatrième officielle	120.-			
Finale Playoff- et Coupe Payé directement par l'ASF	- ARB = 650.- - AA = 300.- - Quatrième officielle = 300.- Si ces matchs sont disputés avec VAR, les tarifs applicables sont ceux de la Super League (hommes).			
	Jusqu'à 50 km	51 – 100 Km	101-150 km	Au-delà 150km
LNB	460.- ARB = 170.- AA = 145.-	490.- ARB = 180.- AA = 155.-	530.- ARB = 190.- AA = 170.-	570.- ARB = 210.- AA = 180.-
Promotion de la relève M-20 / M-18 / M-16	110.-			
Finale Playoff et Coupe M-20 / M-18 Payé directement par l'ASF	460.- ARB = 170.- AA = 145.-			
1 ^{ère} – 2 ^{ème} ligue	120.-			
3 ^{ème} – 4 ^{ème} ligue	110.-			
Juniors féminines. A Juniors féminines FF-21	110.-			
Juniors féminines B Juniors féminines FF-17	100.-			
Juniors FF-21 (Trio)	460.- ARB = 170.- AA = 145.-			

Indemnités d'arbitrage pour matchs d'entraînement (trio)

Indemnités d'arbitrage pour matchs d'entraînement (trio)	Montant (CHF)
Promotion League / 1ère Ligue contre :	
Promotion League / 1ère Ligue	900.- #
2ème ligue inter / M-19 / AWSL	850.- °
2ème ligue régionale ou M-18/M-17/M-16 (élite) ou LNB Féminin	680.- °
Autres	600.- °
# Match d'entraînement avec participation PL/1ère ligue classique débutant en semaine jusqu'à 17h00 (inclus) : indemnisation identique à celle du championnat ° Matchs en semaine débutant jusqu'à 17h00 (inclus) : +150 CHF en cas de participation d'une équipe PL +70 CHF en cas de participation d'une équipe 1ère Ligue classique	
2ème ligue inter, AXA Women's Super League et M-19 contre (les trios sont convoqués par la CA de l'AR du club recevant)	
2ème ligue inter / AWSL / U19	800.-
2ème ligue régionale ou M-18/M-17/M-16 (élite) ou LNB Féminin	630.-
Les équipes en dessous de la 2 ^{ème} ligue régionale, en dessous des M-18/M-17/M-16 (élite) ou en dessous de la LNB (en trio)	550.-
Les équipes en dessous de la 2 ^{ème} ligue régionale, en dessous des M-18/M-17/M-16 (élite) ou en dessous de la LNB (ARB uniquement) Tarif (ARB 2 ^{ème} ligue inter / AWSL / M-19 (320.-) + tarif équipe XY) di- visé par 2	
M-18 / M-17 / M-16 (élite) contre (les trios sont convoqués par la CA de l'AR du club recevant)	
M-18/M-17/M-16 (élite) ou 2e ligue-régionale (Trio)	460.-*
Les équipes en dessous de la 2 ^{ème} ligue régionale, en dessous des M-18/M-17/M-16 (élite) ou en dessous de la LNB (en trio) (tarif trio M-18/M-17/M-16 (élite) (460.-)* + 300.-) divisé par 2	
Les équipes en dessous de la 2 ^{ème} ligue régionale, en dessous des M-18/M-17/M-16 (élite) ou en dessous de la LNB (ARB uniquement) (tarif ARB M-18/M-17/M-16 (élite) (170.-)* + tarif équipe XY)) divisé par 2	
2ème ligue régionale contre :	
2ème ligue régionale (Trio)	460.-*
Les équipes en dessous de la 2 ^{ème} ligue régionale, en dessous des M-18/M-17/M-16 (élite) ou en dessous de la LNB (en trio) (tarif trio 2 ^{ème} ligue (460.-)* + 300.-) divisé par 2	
Les équipes en dessous de la 2 ^{ème} ligue régionale, en dessous des M-18/M-17/M-16 (élite) ou en dessous de la LNB (ARB uniquement) (tarif ARB 2 ^{ème} ligue (170.-)* + tarif équipe XY)) divisé par 2	
LNB Féminin contre : (les trios sont convoqués par la CA de l'AR du club recevant)	
LNB Féminin et 2 ^{ème} ligue régionale masculine (Trio)	460.-*
Les équipes en dessous de la 2 ^{ème} ligue régionale, en dessous des M- 18/M-17/M-16 (élite) ou en dessous de la LNB (en trio) (tarif trio LNB Féminin (460.-)* + 300.-) divisé par 2	
Les équipes en dessous de la 2 ^{ème} ligue régionale, en dessous des M- 18/M-17/M-16 (élite) ou en dessous de la LNB (ARB uniquement) (tarif ARB LNB Féminin (170.-)* + tarif équipe XY)) divisé par 2	

*Ces tarifs dépendent (aussi) de la distance de voyage du ARB

Frais supplémentaires de déplacement hors canton

La distance la plus **courte** du domicile de l'arbitre au lieu du match (respectivement stade) selon les indications de "Google Map" (<https://maps.google.ch>), est déterminante pour fixer l'indemnité des arbitres (montant forfaitaire). Les données pour le trajet le **plus court** sont seules prises en considération, non celles de la voie la plus rapide.

Pour les frais occasionnés par le déplacement en voiture hors canton en trio, le conducteur peut être indemnisé d'un montant de CHF 0,128 au km. (Aller et retour depuis son domicile ou frontière genevoise, si le conducteur est domicilié en France voisine). La somme totale du voyage doit être soustraite de l'indemnité des deux passagers.

Le COACHING

Depuis le 1^{er} tour de la saison 2018/2019, le coaching remplace l'inspection. Les coaches sont tenus de rédiger leur rapport par le biais de "Club Corner", dans les 3 jours, ceci pour toutes les catégories de jeu, ce rapport étant unifié.

Coachs

Les coaches appliqueront les modalités et les directives relatives à la rédaction du rapport et à sa diffusion.

Qualifications

A la fin de chaque tour de championnat, les arbitres sont renseignés, en principe par courriel, de leur nouvelle qualification.

Chaque arbitre peut en tout temps, s'il le désire, demander un entretien avec la Commission des Arbitres ou l'un de ses membres.

Limite d'âge

Arbitre 2^{ème} ligue inter, Arbitre 2^{ème} ligue, Arbitre 3^{ème} ligue, AA 2^{ème} ligue inter et AA 2^{ème} ligue : **50 ans**

Inspection en :	Indemnité pour coach
2 ^{ème} ligue Inter (coaching demandé par une région autre que l'ACGF)	155.- (149.- + 6.- déplacement)
2 ^{ème} ligue Inter (GE) et 2 ^{ème} ligue (2 ou 3 coaches)	145.- (139.- + 6.- déplacement) CHF 120.- par coach (114.- +6.-)
3 ^{ème} ligue	110.- (104.- + 6.- déplacement)
4 ^{ème} et 5 ^{ème} ligue	100.- (94.- + 6.- déplacement)
Juniors A, B et C, débutants FE 13 / FE 14	95.- (89.- + 6.- déplacement)
2 ARB Débutants avec audio	120.- (114.- + 6.- déplacement)

Objectif et concept du nouveau coaching...

- Simplification.
- Rapport de coaching dans le Clubcorner pour toutes les ligue.
- Abrogation de la note.
- Evaluation d'abord fondée sur le potentiel de l'ARB/AA.
- Dialogue/Rapport réduit à moins de points mais plus essentiels.

Le but du coaching sur place est...

- ...d'apporter des indications et des conseils aux arbitres et arbitres-assistants pour l'amélioration de leur prestation.
- ...d'évaluer la prestation des arbitres et arbitres-assistants.
- ...de permettre le classement des arbitres et arbitres-assistants sur la base de leur potentiel pour les prochaines convocations.
- ...de détecter les arbitres et arbitres-assistants talentueux.



Le but du rapport de coaching est de ...

Rapport de Coaching



A

TEAM A:		TEAM B:		Spiel Nr.:	
Spielort: Lieu du match:		Datum: Date:		Anspielzeit: Coupe d'envoi:	
Schlussresultat: Résultat final:		Halbzeitresultat: Résultat mi-temps:		Liga: Ligue:	

Schiedsrichter: Arbitre:		Note Match:		Note Potenzial:		Spiel gewöhnlich: Impediment du match:
Schiedsrichter-Assistent 1: Arbitre-Assistant 1:						
Schiedsrichter-Assistent 2: Arbitre-Assistant 2:						
Schiedsrichter-Coach: Coach arbitre:		Spielgewichtung: 1 Normal / Normal 2 Anspruchsvoll / Exigant 3 Sehr schwierig / Très difficile				
SR-Assistenten-Coach: Coach ARB-assistants:						

B

Résumé et évaluation globale

Points positifs
•
•
•
Points à améliorer
•
•
•
Évaluation globale

- ... résumer par écrit le dialogue avec les arbitres et arbitres-assistants.
- ...évaluer les arbitres et arbitres-assistants de manière uniforme.
- ...donner aux arbitres et arbitres-assistants sur la base d'exemples, des conseils pour leur développement.
- ...informer le Service des capacités actuelles et du potentiel des arbitres et arbitres-assistants.

En évaluant la prestation de l'ARB le coach répond à trois questions :

- Quelle **prestation** l'ARB/AA a-t-il fourni lors du match ?
→ Evaluation (de A à D)
- Comment apprécier le **potentiel** de l'ARB par rapport à sa **qualification actuelle** ? = L'ARB/AA est-il déjà prêt à diriger des matches de la ligue immédiatement supérieure
→ Evaluation du potentiel 1 (de A à D)
- Faut-il garder un œil particulier sur l'ARB/AA en raison de son **potentiel particulier** (spécial) ?
→ Evaluation du potentiel 2 (oui/non)



COACHING : Mode d'emploi

Dialoguer, évaluer et conseiller



Eléments positifs lors du match



Eléments avec des points d'attention durant le match



Eléments qui n'ont pas fonctionné durant le match



Conseils, corrections et méthode de travail (physique, placement, etc.)



COACHING : Mode d'emploi

Evaluation du **match** : directive

Quelle prestation l'ARB/AA a-t-il montré lors du match ?

A	Très bonne prestation, au-dessus des attentes	
B	Bonne prestation, dans les attentes	
C	Prestation satisfaisante mais inégale avec potentiel d'amélioration évident OU bonne à très bonne prestation avec <u>une</u> faute décisive évidente	
D	Prestation insuffisante et/ou <u>plusieurs</u> décisions fausses	

Evaluation du **potentiel 1** : directive

Comment apprécier le potentiel de l'ARB par rapport à sa qualification actuelle ?

A	Potentiel pour la ligue immédiatement supérieure ou ARB d'élite dans cette ligue sans possibilité de promotion	Le potentiel de l'ARB/AA tend vers la ligue immédiatement supérieure
B	Valeur sûre	Le potentiel de l'ARB/AA est au niveau. Ceci signifie que l'ARB est à sa place actuellement dans cette ligue
C	Stagne et/ou a atteint ses limites	Le potentiel de l'ARB/AA est incertain. Présence dans cette ligue douteuse
D	Dépassé et pas à sa place dans cette ligue	Le potentiel de l'ARB/AA pour cette ligue est incertain. Demande de rétrogradation

Match:				Potentiel 1:				Potentiel 2:	Arbitre
A	B	C	D	a	b	c	d	X	
X	X	(x)		X					En progression, promotion pour la région
	X	(x)			X				A son niveau, à suivre pour une promotion pour la région
	(x)	X		(x)	X	X			Stagne à son niveau, maintien avec réserve pour la région
			X				X		Niveau descendant, position à réexaminer
X	X	(x)		X				X	Détection talent à suivre pour la GEG

Points particuliers :

Un arbitre coaché dans une rencontre d'une ligue inférieure à sa qualification, féminines ou FootEco ne doit pas être évalué dans les catégories du potentiel 1 et 2.

La rédaction du rapport prévoit de mettre la croix dans **X** prévu à cet effet.



COACHING : Mode d'emploi

Evaluation du **match** : directive

De quoi faut-il tenir compte auprès de l'arbitre pour une évaluation de **match** :

Evaluation A :

- Diverses situations de match décisives jugées correctement
- Sanctions disciplinaires appliquées selon les lois du jeu et des directives
- Situations spéciales de jeu résolues correctement et dans la ligne du match
- Bonne à très bonne acceptation de l'arbitre durant le déroulement du match
- **PRESTATION EN PHASE DE PROGRESSION**

Evaluation B :

- Objectif de départ à atteindre par l'arbitre pour son match
- Ligne des fautes et incorrections cohérente
- Ligne des sanctions disciplinaires des cartons claire, évidente
- Une ligne et un contrôle du match durant tout son déroulement
- **PRESTATION QUI A ATTEINT OU SE TROUVE A SON NIVEAU**

Evaluation C :

- Faute technique durant la rencontre
- Des carences évidentes en matière de personnalité et de gestion du match
- Sanctions disciplinaires obligatoires erronées ou manquantes
- Ligne des fautes et incorrections incohérentes
- Erreur décisives ou évidentes (pénalty ou pas)
- **PRESTATION EN PHASE STAGNANTE**

Evaluation D :

- Plusieurs erreurs décisives durant le match
- Mauvaise gestion du match, acceptation inexistante
- Comportement verbal/gestuel pas acceptable pour un arbitre
- Sanctions disciplinaires non appliquées
- Ligne des fautes et incorrections inexistantes
- **PRESTATION EN PHASE DESCENDANTE**



COACHING : Mode d'emploi

Evaluation du **potentiel 1** : directive

De quoi faut-il tenir compte auprès de l'arbitre pour une évaluation de **potentiel 1** :

Potentiel A :

- Un contrôle du match et une bonne acceptance
 - De la personnalité et bonne capacité d'adaptation
 - Un engagement et une très bonne forme physique
 - Une bonne lecture des situations critiques et un comportement actif dans la direction du match
 - **PROMOTION AU NIVEAU SUPERIEUR**
-

Potentiel B :

- Un arbitre dans la moyenne qui assure le match
 - Un manque d'expérience, de condition physique et d'engagement dans le match
 - Une personnalité qui doit être mieux exprimée sur la gestion du match
 - Des points qui doivent être améliorés et développés pour évoluer dans la fonction
 - **PROGRESSION A SUIVRE OU SE SITUE AU BON NIVEAU**
-

Potentiel C :

- Manque d'affirmation de soi, faiblesse au niveau du leadership
 - Pas de contrôle du match, ligne inexistante
 - Faiblesses évidentes dans la compréhension du football
 - Manque de condition physique, de motivation et d'engagement
 - **MAINTIEN DANS LA LIGUE AVEC RESERVE**
-

Potentiel D :

- Surqualifié, ne devrait plus être utilisé dans cette ligue
- Perte de contrôle du match due à une mauvaise personnalité
- Manque de motivation, irrespectueux dans le comportement et les procédures
- Condition physique inexistante, surpoids évident
- **SITUATION A REEXAMINER**

Directives pour les coaches



A) Généralités

Mot-clé	Coaching ARB seul	Coaching du Trio
Demandes congés :	Mail à : à saisir directement sur clubcorner.ch Jusqu'au : 15 du mois précédent	
Convocation :	Uniquement via Clubcorner = convocation officielle	
Retours :	En règle générale au responsable des inspections alfista67@hotmail.com ou +41 76 822 21 74 Permanence : +41 79 611 79 79	En règle générale au responsable des inspections : alfista67@hotmail.com ou +41 76 822 21 74 Permanence : +41 79 611 79 79
Annonce l'ARB ou du Trio	Voir directives CA ACGF	Voir directives CA ACGF
Dialogue à propos du coaching, horaire et lieu	- Après la douche, environ 20 minutes après la fin du match - Dans le vestiaire des ARB (sous réserve de cas particuliers, tels que manque de place, chaleur intense etc.)	
Notation	L'arbitre sera noté avec une « évaluation de match » (performance pendant le match) et selon son potentiel (classement).	
Note de match (Quelle prestation l'ARB/AA a-t-il montré lors du match ?)	A Prestation au-delà des attentes B Bonne prestation qui correspond aux attentes C Prestation satisfaisante mais avec potentiel d'amélioration OU bonne à très bonne prestation avec <u>une</u> faute décisive D Prestation insuffisante et/ou plusieurs erreurs graves manifestes	
Évaluation du potentiel 1 (L'ARB/AA a-t-il le potentiel pour les matches de la catégorie immédiatement supérieure ?)	A Potentiel pour la ligue immédiatement supérieure ou ARB d'élite dans cette ligue sans possibilité de promotion B Valeur sûre C Stagne ou a atteint son plafond D Dépassé, n'est plus apte pour cette ligue	
Coaching de candidats	Précision sur les candidats L'évaluation du potentiel A = proposition définitive. L'ARB a déjà le potentiel pour fonctionner dans la ligue au-dessus. L'évaluation du potentiel B = Proposition définitive pour la ligue actuelle. L'ARB est pour le moment, dans la bonne ligue.	
Évaluation du potentiel 2 (L'ARB/AA est-t-il au-dessus de la moyenne ou particulièrement talentueux ?)	X (Croix) = Oui = Cet ARB/AA démontre un potentiel particulier, au-dessus de la moyenne, qui devrait être suivi et encouragé. Pas de X (Croix) = Cet ARB/AA peut être engagé sans restriction selon son évaluation de potentiel 1.	
Rapport de coaching	A remplir dans Clubcorner Jusqu'au: deuxième jour ouvrable (c.a.d. normalement mardi 12h00)	
Indemnités	Accompagnement : Duo A audio : 120.- ; 95.- A seul Juniors C à A : 95.- 4 ^{ème} , 5 ^{ème} ligue : 100.- 3 ^{ème} ligue : 110.- Trio entier 2 ^{ème} ligue : 145.- ARB ou AA seul(s) 2 ^{ème} / 2 ^{ème} int : 120.- Trio 2 ^{ème} inter : 155.-	Féminines JC, JB : 95.- Féminines FF15, FF17 : 95.- Féminines 4 ^{ème} ligue : 100.- Féminines FF19 : 100.- Féminines 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} ligue : 110.-

B) Buts du coaching, respectivement du rapport de coaching

Les objectifs du coaching sont...

- a) ...d'apporter des conseils permettant d'améliorer la prestation des arbitres et assistants,
- b) ...de concrétiser une application uniforme des règles,
- c) ...d'évaluer la prestation des arbitres et des assistants,
- d) ...de détecter les arbitres et assistants talentueux,
- e) ...de classer les arbitres et assistants en fonction de leur potentiel pour les prochaines convocations,
- f) ...d'identifier les thèmes des cours de perfectionnement.

Les objectifs du rapport de coaching sont...

- a) ...d'évaluer et de noter arbitres et assistants de manière uniforme,
- b) ...de fournir aux arbitres et assistants des conseils basés sur des exemples pratiques pour favoriser leur progression,
- c) ...de fournir au Service une image précise et actuelle du potentiel et des prestations des arbitres et assistants.

C) Points généraux sur le coaching

1. Prise de contact avant match

- a) Suivre les modalités ou les directives particulières de la CA ACGF.
- b) En cas de problème de blessures ou de difficultés liées au match, le coach épaula l'arbitre concerné.

2. Position du coach

- a) Le coach cherche une position, en fonction des infrastructures existantes, depuis laquelle il pourra évaluer de manière optimale le travail de l'ARB et des AA.
- b) Le coach se tient (s'il s'agit d'un match en trio) du côté des assistants en les observant pendant 45 minutes chacun (il est libre de choisir une position face à l'AA ou derrière l'AA). Des exceptions peuvent survenir lorsqu'un des AA dispose d'une qualification supérieure ou que le déroulement du match fait que toutes les situations chaudes se déroulent du même côté.
- c) Si un trio est inspecté par 2 coaches, ceux-ci se partagent les deux moitiés de terrain et échangent leur position à la pause.

3. Analyse pendant le match

- a) Le coach identifie les activités préventives lors de scènes décisives qui influencent le déroulement de la partie.
- b) Le coach évalue les décisions prises durant la partie.
- c) Le coach évalue les conséquences des décisions prises (personnalité, uniformité, courage, etc.).

4. Dialogue de coaching d'après-match

- a) Le dialogue de coaching commence environ 20 minutes après la fin du match et devrait en fonction des possibilités, se dérouler dans le vestiaire des arbitres.
- b) Lors de la discussion le coach doit donner la possibilité à l'arbitre et aux assistants d'évaluer leur propre prestation. Cette méthode doit servir à améliorer les capacités d'auto-évaluation et d'autocritique.
- c) Par la suite, le coach transmet au trio d'arbitres son appréciation de la prestation (points positifs-points négatifs-conseils).

- d) Les situations mal jugées par l'arbitre ou l'assistant, doivent faire l'objet d'une discussion au vestiaire et d'une mention précise dans le rapport de coaching (avec référence de temps et description des faits).
- e) Le coach communique l'évaluation de la performance et du potentiel aux ARB.

D) Remplir le rapport

Idée :

- L'attention du coach portera prioritairement sur la direction du jeu, le contrôle du match et la personnalité et non sur l'évaluation (la note) et la sanction.
- Se concentrer sur les références du coaching (pas l'évaluation), qui ont été réduites et ne garder que les points essentiels.
- Être conscient et plus transparent en ce qui concerne le potentiel.

1. Évaluation de l'arbitre et de l'assistant

L'évaluation de l'ARB/AA est basée sur 3 composantes :

- Evaluation du match
- Evaluation du potentiel 1 → Avec une note entre A et D le coach **répond à la question de savoir si l'ARB/AA, de son point de vue, est/serait prêt à diriger des matches de la catégorie immédiatement supérieure** (anciennement : « Proposition »).
- Evaluation du potentiel 2 → Le coach **répond** en mettant une croix (ou non) à la question de **savoir si l'ARB/AA démontre un talent particulier/au-dessus de la moyenne** et devrait être suivi de plus près par la commission responsable. L'ARB/AA mérite une promotion spéciale (par ex. Footeco, groupe régional des talents, Academy).

a) Évaluation « Match »

A	Très bonne prestation. Prestation au-delà des attentes	
B	Bonne prestation qui correspond aux attentes	
C	Prestation satisfaisante mais avec potentiel d'amélioration significatif OU bonne à très bonne prestation avec <u>une</u> faute décisive, respectivement une grossière erreur d'interprétation des lois du jeu/directives.	
D	Prestation insuffisante et/ou plusieurs erreurs graves manifestes ou <u>plusieurs</u> grosses erreurs d'interprétation des lois du jeu/directives.	

b) Évaluation « Potentiel » 1 :

A	Potentiel pour la ligue immédiatement supérieure ou ARB d'élite dans cette ligue sans possibilité de promotion	Le potentiel de l'ARB/AA parle pour la ligue immédiatement supérieure
B	Valeur sûre	Le potentiel de l'ARB/AA est neutre. Ceci signifie qu'il est bien dans cette ligue pour le moment.
C	Stagne ou a atteint son plafond	Le potentiel de l'ARB/AA est douteux. Sa présence dans cette ligue est incertaine.
D	Dépassé, n'est plus apte pour cette ligue	Le potentiel de l'ARB/AA est insuffisant pour cette ligue. Demande de rétrogradation.

Exemples pour « un potentiel d'amélioration significatif »

- Ligne des fautes insuffisante/incertaine/imprévisible
- Ligne des sanctions disciplinaires insuffisante/incertaine/imprévisible
- Manques fondamentaux (répétés) dans le jeu de position (par ex. positions de base fausses)
- Plusieurs fautes dans la collaboration en Trio
- Autres points selon le jugement du coach (peuvent être spécifiques à la ligue)

Exemples pour une « faute décisive évidente », respectivement une « grosse erreur d'interprétation des Lois/Directives »

- Décision de pénalty clairement erronée
- Mauvais jugement évident d'une situation qui entraînait (ou non) un carton (jaune)rouge
- ARB n'ayant clairement pas la condition physique pour cette ligue
- Manquements fondamentaux et répétés, et contradictions grossières dans la collaboration en trio
- Autres points selon le jugement du coach (peuvent être spécifiques à la ligue)

c) Evaluation du potentiel 2 :

Le coach qui décèle chez un ARB/AA un talent particulier/au-dessus de la moyenne, mettra une croix (= oui). Il n'y a pas nécessairement besoin d'un « A » dans l'évaluation du potentiel 1. La croix dans le rapport offre à la commission responsable la possibilité de garder un œil sur l'ARB/AA et de suivre tout spécialement son développement, respectivement de le convoquer pour des entraînements de promotion ou de l'intégrer dans tout autre instrument de formation avancée (par ex. Footeco, groupe talents régional, Academy, etc.)

2. Remarques :

- Le (nouveau) système d'évaluation dispose d'une certaine ouverture et ne règlera pas chaque cas. Ceci signifie que le système d'évaluation conserve volontairement une certaine simplicité et laisse beaucoup de liberté aux coaches dans son application. Il correspond aussi à la philosophie qui veut que le coach soit d'abord là pour coacher et non pour évaluer/sanctionner.
- Dans les matches sans TV « les fausses décisions évidentes » concerneront principalement l'application des lois du jeu, les reprises de jeu fausses ou autres cas semblables.
- « L'évaluation du match » est un **instantané**, une évaluation de la performance du jour dans ce match.
- La « note du potentiel » est un **pronostic du potentiel** de l'ARB ou de l'AA.
- L'évaluation de A à D est impossible (illogique)
- L'évaluation de A à C n'est possible que dans des cas exceptionnels (plutôt illogique)
- Toutes les autres combinaisons sont possibles. Par exemple, A-A-sans évaluation positive de potentiel 2 ou A-B- avec évaluation positive de potentiel 2.
- La « note du match » A est attribuée si la performance de l'ARB ou de l'AA dépasse les attentes du coach pour un match dans cette ligue. La « note du match » A peut être attribuée indépendamment de la pondération du match, aussi dans le cas d'une performance optimale dans un match normal.
- Dans la partie couverte (page 4) le coach peut et doit, comme jusqu'à présent, décrire et justifier son impression générale à propos de l'ARB/AA.
- Les estimations sur les possibilités d'engagement, sur le comportement pendant l'entretien et l'acceptation seront faits à la page 4 comme jusqu'à présent.
- L'évaluation du match ainsi que l'évaluation du potentiel seront communiquées à l'ARB/AA à l'issue du dialogue de coaching.

3. Importance du match

a) Évaluation

L'importance du match est évaluée comme suit :

- 1 Normal
- 2 Exigeant
- 3 Très difficile

b) Importance du match individualisée pour l'arbitre et les assistants

L'importance du match est appréciée individuellement pour l'arbitre et pour chaque assistant. Il peut dès lors très bien se produire que l'arbitre a eu un match à l'importance classée comme difficile, alors que les assistants n'ont été soumis qu'à des exigences normales ou inversement.

c) Appréciation de l'importance du match

- Pour décider de l'importance du match, le coach se basera sur la répétition et la difficulté des décisions importantes à prendre.
- Sont notamment considérées comme décisions importantes, celles énumérées précédemment sous les fautes claires avec influence (potentielle) sur le match (à savoir, les scènes de pénalty, les freins de secours oui/non, les voies de fait, le jeu brutal, les décisions de hors-jeu difficiles et les décisions de validation de but).
- Pour l'importance du match, il faut aussi tenir compte des conditions du match (classement, antécédents, pression médiatique, Derbys etc.).

4. Domaine « résumé et évaluation globale »

Le coach résume les performances des ARB avec des mots-clés (Max trois points discutés avec l'ARB qui sont à « améliorer » ou qui sont « positives ». Il peut aussi faire une évaluation globale dans le champ de texte « résumé et évaluation globale ».

5. Domaine « Coaching »

Dans le domaine « coaching » l'ARB/l'AA reçoit des commentaires détaillés sur sa performance dans divers domaines. L'évaluation se fait avec des croix (+/-) et la possibilité de faire une formulation précise dans un champ de texte. Le nombre de croix positifs ou négatifs dans le domaine « coaching » n'ont aucune influence directe sur l'évaluation.

6. Remarques finales

Le coach doit être conscient de sa double fonction lors du dialogue de coaching comme lors de l'établissement de son rapport : il n'évalue pas seulement la prestation du trio, mais il est aussi et surtout un véritable formateur d'arbitres et assistants. Son analyse du jeu doit contribuer à une amélioration des prestations lors des prochains matches. Des solutions ou des alternatives à la façon de procéder doivent être définies lors du dialogue d'après-match. Les conseils pratiques et concrets, aisément applicables lors des prochains matches, ont une importance décisive.

Catégories spéciales

	FE-13 et FE-13 Partenariat	FE-14 et FE-14 Partenariat	Vétérans 7 (40+ et 50+) Seniores féminines 7/7
Format de jeu	9 joueurs (Feuille de match = 15 joueurs autorisés par match.	1 ^{er} tour 9 joueurs 2 ^{ème} tour 11 joueurs (Feuille de match = 15 joueurs autorisés par match. (16 au 2 ^{ème} tour)	7 joueurs / 5 joueurs au min. pour débiter
Terrain	Longueur : entre 67m et 72m Largeur : entre 48m et 52m La surface de réparation est de 12m	Les dimensions recommandées sont de 80m sur 52m. La surface de réparation est de 12m	57/64x40/45 mètres
Durée du match	4 x 20 min. 10 min. de pause entre le 2 ^{ème} et 3 ^{ème} quart- temps	3 x 30 minutes. Pause de 5 minutes entre les tiers-temps.	2x35 minutes
Changements	Les changements sont autorisés uniquement durant les pauses entre les quart-temps. Un joueur blessé peut être remplacé durant tout le match selon accord de l'arbitre. Lorsqu'un gardien de but est expulsé, son remplacement est autorisé à tout moment.	Les changements sont autorisés durant les pauses entre les tiers-temps et au milieu du 2ème tiers temps (45' minutes sans faire une pause). Un joueur blessé peut être remplacé durant tout le match selon accord de l'arbitre. Lorsqu'un gardien de but est expulsé, son remplacement est autorisé à tout moment.	Libres
Remise en jeu par le gardien	Un dégagement de but est à effectuer à l'intérieur de la surface de réparation par le gardien de but avec ballon dans les mains. Règlementairement, il est à considérer comme un ballon intercepté durant le jeu en cours. Si le gardien de but met le ballon à terre il doit le conduire au pied et effectuer une passe (il ne peut plus reprendre le ballon en main). Toute autre forme de dégagement/coup de pied est interdite et sanctionnée par un coup franc indirect sur la ligne médiane en faveur de l'équipe adverse		Seulement dans son propre camp à la main ou aux pieds En cas d'infraction CFI milieu de terrain
Passe en retrait au gardien	Lois du jeu		Lois du jeu
Coup de pied de coin (corner)	Le corner est tiré depuis les angles extérieurs du terrain		Au coin de l'aire de jeu
Coups-francs	La distance à respecter lors de coups-francs directs ou indirects est de 7 mètres.	La distance à respecter lors de coups-francs directs ou indirects est de 7m. 9/9 et 9.15m. 11/11	Lois du jeu
Penalty	Le pénalty est tiré à une distance de 9 mètres.	Le pénalty est tiré à une distance de 11 mètres.	7,5 m.
Hors-jeu	Lois du jeu		Lois du jeu
Avertissements	Un carton jaune équivaut à une exclusion temporaire de 5 minutes		Lois du jeu
Expulsions	Lois du jeu		Lois du jeu

Les catégories FE sont dirigées par des arbitres ayant suivi un cours et ayant au minimum, la qualification de Juniors B. Attention : malgré les changements libres des catégories FootEco et l'obligation à tous les joueurs de prendre part au jeu, ceux qui n'auraient pas pris part au jeu doivent être cochés et les remplacements doivent être saisis dans le rapport d'arbitre.

	M-19	M-18	M-17	M-16	M-15
Changements	5				
Durée du match	Championnat: 2 x 45 minutes Playoff/Playout: 2 x 45 minutes, prolongation 2 x 15 minutes, tirs au but Coupe: 2 x 45 minutes, pas de prolongation, tirs au but				
Sanctions disciplinaires	Lois du jeu (pas de punitions temporaires)				

	M-20 Féminines	M-18 Féminines	M-18 Féminines Women's Cup	M-16 Féminines
Changements	5			Libres
Sanctions disciplinaires	Lois du jeu officielles (pas de punitions temporaires)			
Durée du match	2 x 45 minutes			
Coup de pied de coin (corner)	Corner long			
Feuilles de match	18 joueuses au maximum peuvent figurer sur la feuille de match			

FOOTBALL FEMININ FF-17	Lois du jeu identiques que Juniors B masculins Attention, en <u>COUPE GENEVOISE</u>, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation mais directement tirs au buts
-------------------------------	---

MATCHS D'ENTRAÎNEMENT

Les matchs de 2^{ème} ligue Inter, 2^{ème} ligue, M19, M17, FE-14, FE-13, **AXA Women's Super League** et **LNB féminines** sont attribués par le convocateur.

Les arbitres ne sont pas autorisés à diriger ce genre de rencontre sans l'autorisation du service de la convocation.

Pour toutes les autres catégories, une liste des arbitres est fournie au secrétariat de l'ACGF, lequel la met en ligne sur le site Internet de l'ACGF (www.acgf.ch).

Les clubs sont chargés de convoquer par eux-mêmes les arbitres en fonction des qualifications de chacun et en privilégiant si possible, les arbitres de leur club.

Les arbitres ont l'autorisation de diriger des matchs d'une catégorie au-dessus de leur qualification, sauf pour les arbitres ayant la qualification de 3^{ème} ligue. (Ces derniers n'ont pas l'autorisation de diriger des matchs de 2^{ème} ligue).

*> **Recommandation** : Le club recevant prendra contact téléphoniquement avec l'arbitre désigné, trois jours avant la rencontre.*

L'annonce des matchs est obligatoire par les clubs.

Cartes de matchs (clubs)

Avant le début de la rencontre, les équipes dont le match d'entraînement est enregistré informatiquement, (match avec un N° sur le site internet), doivent fournir à l'arbitre une liste de leurs joueurs www.clubcorner.ch, dont les numéros correspondent à ceux des maillots.

Les éventuels joueurs à l'essai ne faisant pas partie du club, doivent être inscrits en manuscrit. Ces derniers devront présenter une pièce d'identité avant le début de la rencontre.

En cas d'incidents / sanctions, les arbitres établiront un rapport de match www.clubcorner.ch (match avec un N°).

Les arbitres communiqueront, également et obligatoirement, le résultat de ces matchs, via Club Corner.

GROUPE DES ARBITRES GENEVOIS



Créé en 1926 sous l'appellation « Association romande des arbitres de Football », l'association faitière des hommes en noir n'a cessé depuis cette date, de soutenir et d'appuyer les arbitres dans la pratique de leur passion.

Quelques années plus tard, en devenant l'Association suisse des arbitres de l'ASF, région genevoise (ASA suisse), puis l'Union Genevoise des Arbitres de Football, notre association a acquis son nom actuel lors de son Assemblée Générale Ordinaire de juin 2021.

Le Groupe des Arbitres Genevois (GAG), s'efforce depuis cette date d'organiser des événements en faveur de ses membres, notamment le Noël des arbitres ayant lieu chaque fin d'année et conviant les arbitres et leur famille à un événement célébrant le partage et la convivialité.

Notre Association a également saisi l'opportunité de mettre sur pied une équipe corporative donnant l'occasion à ses membres de jouer au football ainsi qu'au futsal.

Enfin, le GAG s'applique tout particulièrement à soutenir les arbitres débutants à leur arrivée dans la grande famille des arbitres genevois, notamment en leur offrant le premier maillot d'arbitre.

Pour la saison 2025-2026, le Comité est composé des personnes suivantes : Kevin Saccone (Président), André Couto (Vice-Président et Trésorier), Kazim Uysal (Secrétaire), Marco Oliveira (membre) et a le plaisir de compter dans ses rangs plus de 150 membres !

Pour toute question relative à l'Association et ses activités, les arbitres ont la possibilité d'écrire par courriel à l'adresse info@gag-ge.ch

Statut d'un arbitre avec une autre fonction officielle

Statut d'arbitre ou d'AA	Possibilité d'être joueur et/ ou entraîneur	Possibilité d'être Président de club / fonction dirigeante
Arbitre 2 ^{ème} ligue Inter	Non	Non
Arbitre Assistant 2 ^{ème} ligue Inter	Non	Non
Arbitre 2 ^{ème} ligue	Non	Décision CA
Arbitre candidat 2 ^{ème} ligue	Non	Décision CA
Arbitre Assistant 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas en 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas club 2 ^{ème} ligue
Arbitre Assistant candidat 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas en 2 ^{ème} ligue	Oui mais pas club 2 ^{ème} ligue
*Arbitres des autres ligues	Oui	Oui
Arbitres juniors	Oui pour autant d'être disponible les samedis	Non

***(Arbitres des autres ligues) pour autant que 12 matchs soient assurés par saison**

Transfert / Procédure

1. Envoyer sa démission à son club entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.
2. Envoyer une copie de ladite démission à acgf@football.ch
3. Communiquer à acgf@football.ch son nouveau club.
4. acgf@football.ch accusera réception, transférera le mail à la CA/ACGF, laquelle officialisera le transfert le 1^{er} juillet de l'année qui suit sa démission.

NB : Un arbitre qui démissionne par mécontentement, avec effet immédiat de son club, ne pourra être transféré dans un nouveau club que le 1^{er} juillet de l'année qui suit sa démission.

TESTS PHYSIQUES

Le test de condition physique de la FIFA en phase 1 (sprints), ne sera pas réalisé pour l'ACGF en raison du fort taux de probabilité de blessures. Ainsi, la phase 1 est annulée :

Le test de condition physique officiel pour les arbitres de football est composé d'une épreuve.

Le test doit être réalisé sur une piste d'athlétisme (ou un terrain de football naturelle / artificielle si aucune piste est disponible). Le port de pointes d'athlétisme pendant le test est INTERDIT.

Les arbitres doivent passer le test de condition physique de la FIFA au moins une fois par an.



Test : fractionnés – procédure

1. Les arbitres doivent réaliser 40 courses de 75 m entrecoupées de séquences de marche de 25 m. Cela équivaut à 4 000 m, soit 10 tours d'une piste d'athlétisme de 400 m. Le rythme est dicté par le fichier audio et les temps de référence sont établis en fonction de la catégorie de l'arbitre. Faute de fichier audio, un instructeur physique expérimenté utilisera un chronomètre et un sifflet.

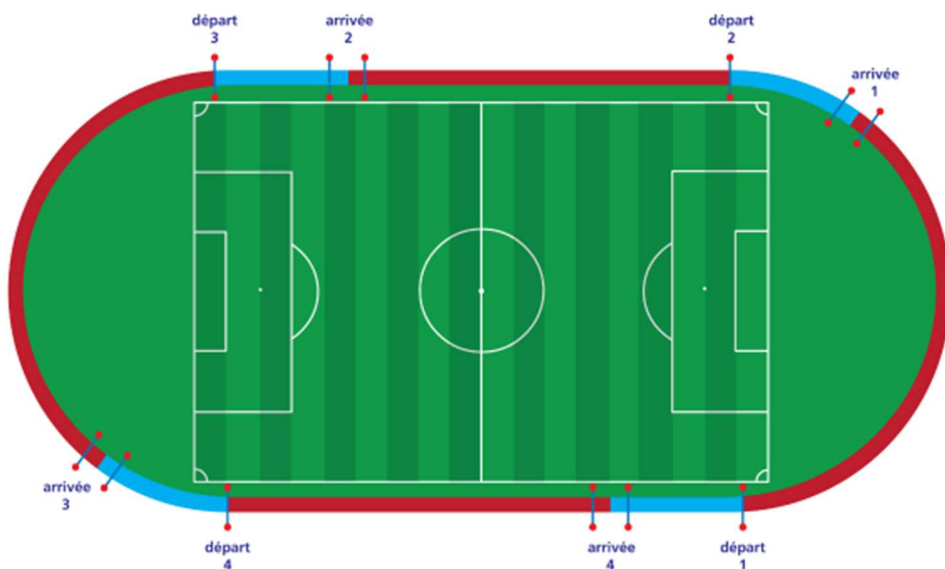
2. Les arbitres doivent prendre le départ debout. Ils ne doivent pas partir avant le coup de sifflet. Afin de veiller à ce que les arbitres ne partent pas avant le signal, des assistants du responsable de test doivent être placés à chaque ligne de départ

afin de contrôler le départ. Un drapeau peut être utilisé pour bloquer le couloir jusqu'à ce que le sifflet retentisse. Le drapeau doit être baissé au coup de sifflet, signalant aux arbitres qu'ils peuvent démarrer leur course.

3. À la fin de chaque course, chaque arbitre doit pénétrer dans la "zone de marche" avant le coup de sifflet. La zone de marche est délimitée par des lignes tracées 1,5 m avant et 1,5 m après la ligne de 75 m.

4. Si un arbitre ne pose pas un pied dans la zone de marche à temps, il reçoit un avertissement clair de la part du responsable de test. Si un arbitre ne parvient pas à poser un pied dans la zone de marche à temps pour la deuxième fois, il est arrêté par le responsable de test et informé qu'il a échoué.

5. Pour ce test, il est recommandé de composer des groupes de course de six arbitres maximums. Quatre groupes peuvent effectuer le test simultanément (voir ci-dessous), ce qui signifie qu'il est possible de tester 24 arbitres à la fois. Un responsable de test est affecté à chaque groupe, qu'il surveille de près pendant toute la durée du test.



Catégorie 2 (2^{ème} ligue et 2^{ème} ligue Inter) : chaque séquence en course de 75 m en maximum de 15 secondes et chaque séquence en marche de 25 m en maximum de 20 secondes.

Catégorie inférieure : chaque séquence en course de 75 m en maximum de 15 secondes et chaque séquence en marche de 25 m en maximum de 22 secondes.

Echec lors des tests

Voir page 13 du présent écrit (Convocation cours/causeries/tests physiques/perfectionnement pour arbitres juniors) 4^{ème} et 5^{ème} paragraphe.

Organisation

Les arbitres avec statuts de test physique obligatoire y sont conviés, exceptés les arbitres et arbitres assistants de 1^{ère} ligue et supérieurs. Ces derniers ont toutefois le loisir d'y participer.

Le test physique est organisé en principe en été (fin août). La CA/ACGF peut mettre en place des tests spécifiques en fonction de la qualification (test pour les arbitres de 2e ligue, pour les arbitres talents).

Durant le printemps, un test physique hors FIFA est organisé.

Divers

Des entraînements et/ou des évaluations sensibilisations de la condition physique peuvent être organisés par la CA/ACGF à l'intention de tous les arbitres.

TOURNOIS

Les arbitres ASF sont tenus d'appliquer le tarif des indemnités prévues par l'ASF dans tous les tournois qu'ils dirigent.

Des frais supplémentaires ne peuvent pas être facturés.

L'aide-mémoire ASF précise les prescriptions d'engagement, soit :

- Tournois jusqu'à 4 heures de présence : Fr. 150.- (frais de voyage compris)
- Tournois avec plus de 4 heures de présence : Fr. 210.- (frais de voyage compris)

Lors de tournois non officiels ainsi qu'à l'étranger, les arbitres devront faire une demande pour officier auprès de la CA/ACGF acgf@football.ch.

Ils ne pourront en aucun cas porter le badge officiel mais sont tenus de faire respecter le tarif des indemnités prévues par l'ASF.

Directives / Modalités arbitres

Le Règlement de la Commission des Arbitres de l'ACGF est consultable sur le site de l'ACGF www.acgf.ch, rubrique "Documents" – Documents arbitres. Ces modalités ont force de loi.

COMMISSION DES ARBITRES ACGF

BUREAU :

Perez Augustin

Président

N: +41 (78) 687 80 72

e-mail : Perez.Augustin@football.ch

Oertly Martin

Vice-président / Responsable formation

N: +41 (78) 613 53 71

e-mail : oertly.martin@football.ch

Dumartheray André

Secrétaire

N: +41 (76) 615 79 64

e-mail : dumartheray.andre@football.ch

Marcuzzi Fabrizio

Responsable inspections

N: +41 (76) 822 21 74

e-mail : marcuzzi.fabrizio@football.ch

Neuhäusler Stéphane **Convocateur**

N: +41 (76) 433 02 19

e-mail : neuhaeusler.stephane@football.ch

Département technique :

Ezzrari Malik

Formation arbitre assistants

N: +41 (79) 797 42 92

e-mail : ezzrari.malik@football.ch

Civitillo Mario

Formation concept (Les jeunes arbitrent les jeunes)

N: +41 (79) 707 39 31

e-mail : mario_civitillo@bluewin.ch

Oliveira Marco

Formation arbitres débutants

N: +41 (79) 504 44 09

e-mail : oliveira.marco@football.ch

Matteucci Giovanni

Logistique et administration arbitres débutants

N: +41 (76) 546 80 40

e-mail : matteucci.g@bluewin.ch

Paolozza Walter

Trésorier

N: +41 (79) 273 90 18

e-mail : wpaolozza@bluewin.ch

Reli Saimir

Responsable technique de la formation des arbitres talents

N: +41 (79) 626 09 52

e-mail : reli.saimir@football.ch

Schlegel Alain

Formation Groupe espoirs

N: +41 (79) 320 54 93

e-mail : schlegel.alain@football.ch

Locci Daniel

Formation Groupe espoirs

N: +41 (76) 514 79 78

e-mail : locci.daniel@football.ch

Madeira Antoni

Responsable Futsal

N: +41 (76) 386 90 34

e-mail : madeira.antoni@football.ch

Matériel de base arbitre



PENSE BETE - CA /ACGF – 2026/2027

Correspondance :

Commission des arbitres ACGF

e-mail : acgf@football.ch

Toujours mentionner : Nom – Prénom – N° d'arbitre

Permanence : 079 611 79 79

Urgence : 076 433 02 19

Mercredi : 17h00 – 21h00

Vendredi 17h00 à 20h30

Samedi et dimanche de 08h00 à 18h00

Restitution de matchs : acgf-restitution@football.ch (attention de lire attentivement la page 4 de ce document)

Urgences : 076 433 02 19

Secrétariat ACGF :

Adresse : Rue des Plantaporêts 4 – CP 10 – 1211 Genève 8

Téléphone : 022 809 02 00

www.clubcorner.ch

www.acgf.ch

Genève, le 2 septembre 2026

**Association Cantonale
Genevoise de Football**





Six sets of horizontal dashed lines for handwriting practice, each set consisting of three lines.



Handwriting practice lines consisting of seven sets of three horizontal dashed lines.

